



Capdenac le Haut



**Risques
majeurs**

S'informer avant
pour
avoir les bons reflexes

S o m m a i r e



Edito

P 3

Les risques majeurs

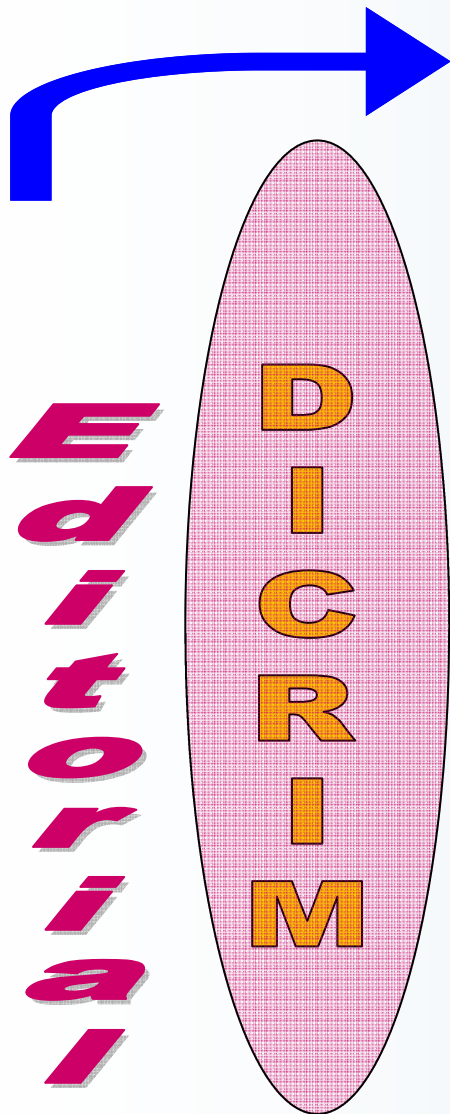
P 4

Risques naturels

- **Crue. Inondation** **P 5 à 7**
- **Mouvements de terrains** **P 8 à 10**
- **Les intempéries** **P 11 à 12**

Risques technologiques

- **Rupture de barrage** **P 13 à 15**
- **Transport de matières dangereuses** **P 16 à 18**



La terre, l'eau, l'air, le feu, indispensables à la vie, ont toujours été au cours des siècles, autant de risques naturels rythmant la vie et l'histoire des hommes.

Aujourd'hui, risques naturels et risques technologiques s'ajoutent au fait que l'homme a, lui-même modifié la nature par des aménagements les plus divers. Urbanisation, voies de communication, industries modifient les équilibres originels.

S'impose donc de connaître, de prévoir, d'être prêts à agir afin de limiter les effets des événements graves pouvant survenir dans notre commune.

Voilà pourquoi le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) édité en janvier 1995 a déterminé la liste des communes du Lot susceptibles d'être confrontées à un ou plusieurs risques majeurs naturels ou technologiques connus tels que les inondations, les mouvements de terrain, les transports de matières dangereuses et les ruptures de barrages.

Il est de la responsabilité du Maire d'informer les habitants sur les risques majeurs présents sur la commune. Cela se fait au moyen du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). C'est un document public, diffusé à la population comportant aussi des recommandations de comportement avant, pendant et après les événements.

Connaître, c'est bien. Savoir comment agir en cas de catastrophe, c'est indispensable. Pour être prêt, il faut savoir qui fait quoi, qui est responsable de quoi, où est le matériel nécessaire, où sont les moyens d'hébergement et de subsistance,

C'est le Plan Communal de Sauvegarde de la commune (PCS) qui compile toutes ces informations et ces procédures. C'est un document **confidentiel** qui ne sert qu'à la Mairie et aux services d'urgence.

L'équipe municipale s'est lancée dans la réalisation de ce DICRIM et de ce PCS. Pour cela, elle a besoin de vous. Des réunions d'information vont être organisées au cours desquelles, non seulement vous serez informés sur les risques mais vous serez aussi sollicités pour fournir les informations nécessaires à la constitution du PCS de Capdenac le Haut.

DICRIM et PCS sont deux documents indispensables à la vie de notre commune afin de réduire le plus possible les risques pour ses habitants.

Le Maire Guy BATHEROSSE

Ce document recense les "risques majeurs" auxquels la commune de Capdenac le Haut peut être exposée, il vous conseille sur les comportements à adopter et sur les mesures mises en place par la municipalité.

Les risques majeurs

C'est quoi?



+

Un risque majeur est la confrontation d ' un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques ou environnementaux



=



Le risque majeur se définit par sa gravité vis-à-vis des populations, des biens et de l ' environnement et sa faible probabilité; si faible que l ' on oublie qu' il peut survenir rapidement.

On distingue deux types de risques majeurs :

Les risques naturels

(*inondations ,feux de forêt, tempêtes, mouvements de terrains ...*)

Les risques technologiques

(*explosion, émanation de gaz, pollution des eaux...*)

Le risque majeur a deux grandes caractéristiques :

- la gravité : importants dommages, nombreuses victimes.
- la fréquence : faible au point de l ' oublier.

Risques pour la commune

Débordements du Lot et du ruisseau de Donazac



PENDANT

- Ne pas utiliser votre véhicule.
- Ne pas circuler dans les rues inondées.
- Laisser les enfants à l'école pour ne pas les exposer, ils sont pris en charge par les secours.
- Fermer portes, fenêtres, aérations.
- Couper les alimentations en gaz et électricité.
- Préserver votre santé ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Se réfugier dans les étages.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- Écouter votre radio de proximité
- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Ne pas revenir sur vos pas.

Crues historiques

Sept 1875 : 7.40m . Oct 1868:7.15m . Fév 1904:7.08m

Mars 1927: 7.05m. Janv 1994: 5.11m. Déc 2003 : 6.35m

H 3,4m relevé à la station de Capdenac= débordement à Clayrou

Consignes de sécurité

AVANT

- **Disposer d'un poste de radio à piles**, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.
- **Prévoir les gestes essentiels :**
 - Amarrer les cuves.
 - Rassembler médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation.
 - Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
 - Prendre des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais, etc.)
 - Surélever le mobilier, et si vous avez un étage, monter les biens et documents de valeur.

APRÈS

- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ventiler.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Préserver votre santé ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer dès que possible.

En cas de risque une surveillance est assurée par la municipalité via le site www.vigicrues.gouv.fr.

Il est conseillé aux riverains de suivre l'évolution : lien ci-dessous

[https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3-station.php?](https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=25&CdStationHydro=O795151001&GrdSerie=H&ZoomInitial=1)

[CdEntVigiCru=25&CdStationHydro=O795151001&GrdSerie=H&ZoomInitial=1](https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=25&CdStationHydro=O795151001&GrdSerie=H&ZoomInitial=1)

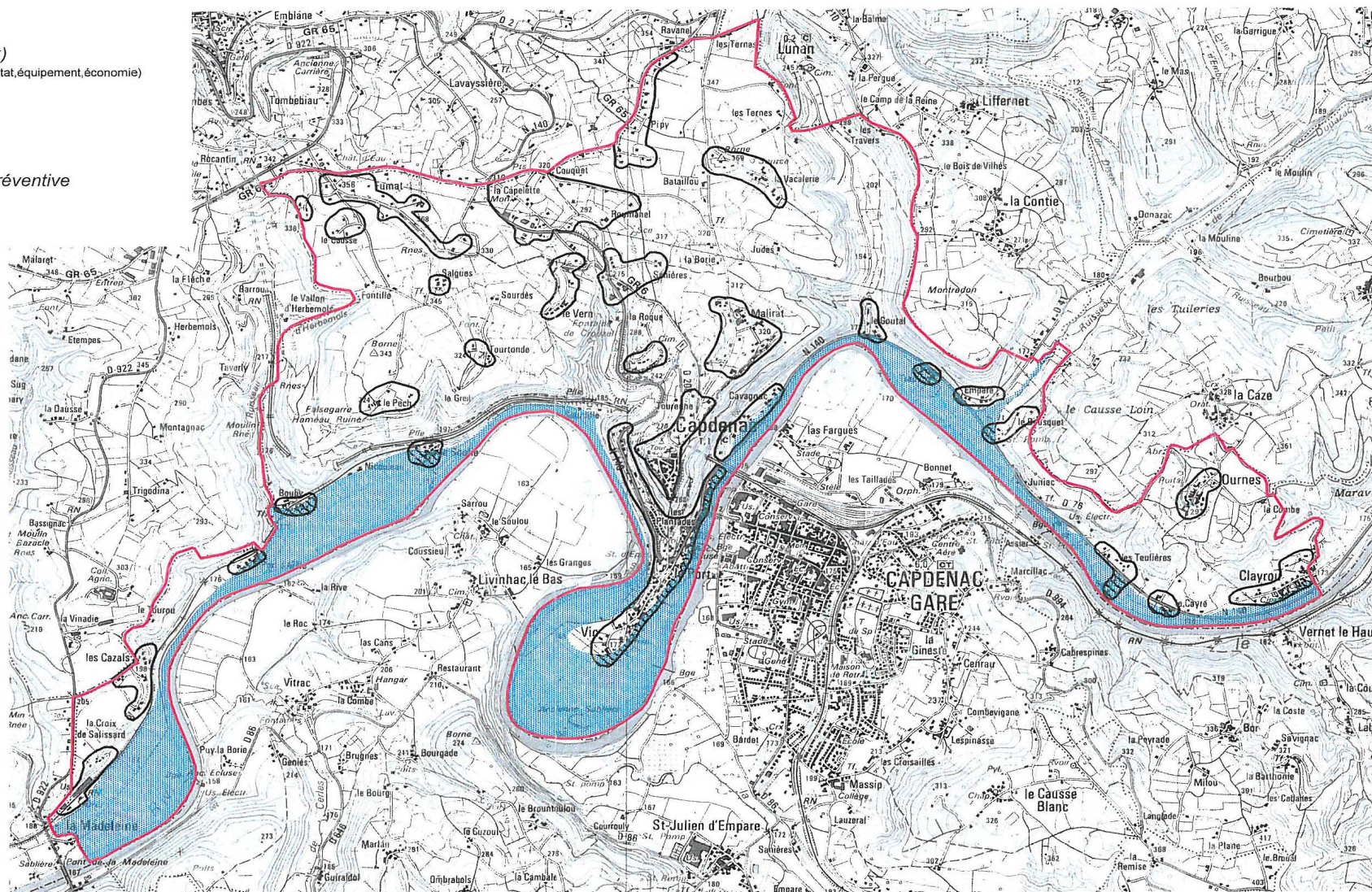
Les riverains seront informés par télé-alerte du risque :

Niveau 1: Risque éventuel

Niveau 2: risque éminent

CARTE DU RISQUE INONDATIONS

-  Limite de la commune
-  - Zone habitée (enjeux)
-  Limite des zones urbanisées (habitat, équipement, économie)
-  - Zone d'aléa connu
-  Inondation
-  - Zone d'information préventive
-  Zone concernée



Les bons reflexes



Inondation

Avant



Télé-alerte
Ecoutez et validez



Ecoutez les radios locales



Surélevez le mobilier

Pendant



Télé-alerte
Ecoutez et validez



Fermez toutes les
ouvertures



Coupez électricité et gaz



Montez à l'étage



N'allez pas et ne roulez pas dans les zones
inondées



Après



Nettoyez rapidement



Aérez les locaux



Désinfectez



Chauffez les locaux

Risques pour la commune



Effondrements de falaises, glissements de sols , affaissements (voir carte p 9)

Historique

Un des risques le plus difficile à prévoir !, cependant la configuration des terrains (pente > 40% , couches d ' argiles , falaises etc...) doivent nous alerter !!! . Exemples récents : chutes de rochers des falaises autour de la citadelle , affaissement de terrains (D 840) , effondrement VC5 le Soulié ...

Consignes de sécurité

PENDANT

- Fuir latéralement,
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas et ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

AVANT

S'informer en mairie des risques encourus

Dans les zones à risques (voir carte)

- Etre attentif aux évolutions géologiques (informer la mairie)
- Prévoir des issues à l'opposé du risque

APRÈS

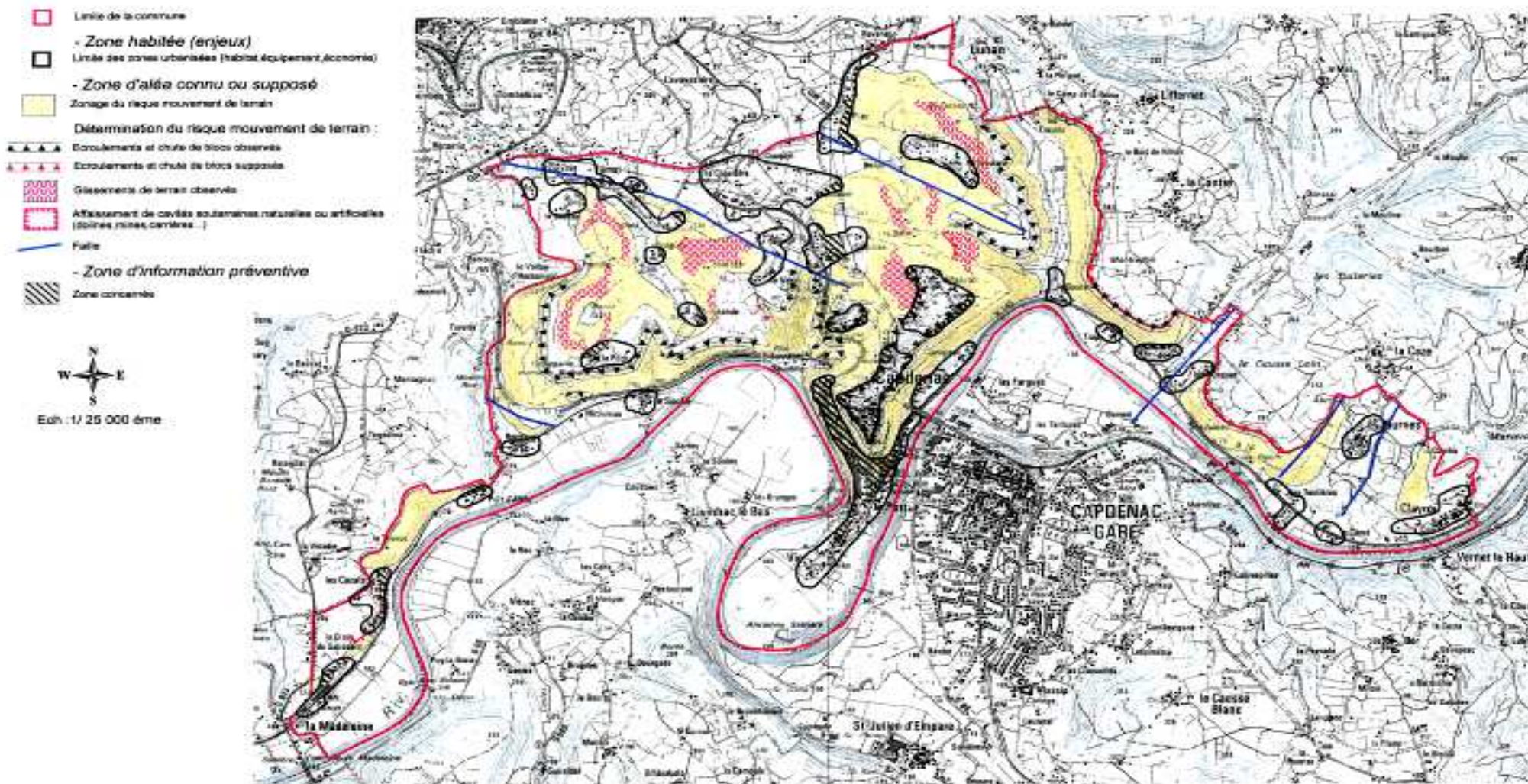
- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours.
- Préparez vos dossiers d'assurances

Le plan local d'urbanisme élaboré par la commune avec les services de l'état prend en compte ces risques suivant la carte ci-dessous

Informez vous auprès de la mairie

- Avant de construire
- Pour toutes modifications des sols

CARTE DU RISQUE MOUVEMENT TERRAIN



Les bons réflexes

Avant



Informez vous en mairie des risques encourus
et
des consignes de sauvegarde



Affaissements, Glissements Chutes de pierres

Pendant



Fuyez immédiatement ne
pas revenir en arrière



Gagnez un point en hauteur



Evacuez les
bâtiments



Ecoutez les radios locales



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école

Simultanément si possible donnez l'alerte

Après



Donnez l'alerte à la
mairie



Faites l'inventaire des
dégâts



Préparez vos dossiers
d'assurances

Risques pour la commune

Les intempéries



PENDANT

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

En cas de risque la municipalité est alertée par la préfecture et un suivi est assuré

Seul météo France est en mesure de prévoir ce genre de phénomène, notre commune n'est pas plus ou moins exposée !!! .

Historique

Le plus récent est certainement la tempête de décembre 1999. Depuis, quelques rafales n'ont provoquées que quelques dégâts ponctuels.

Consignes de sécurité

AVANT

- Se tenir informé à travers les médias (radio , télévision etc..) de l'arrivée d'un phénomène météorologique dangereux d'intensité exceptionnelle sur le département et de son évolution . Voir la [carte de vigilance](#) du site météo France .
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer dans un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette

APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers (ne pas toucher aux fils électriques tombés)
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours.
- Préparez vos dossiers d'assurances

Les administrés seront informés par télé-alerte du risque et de son évolution si aggravation (*Dans la mesure ou les moyens de télécommunications sont encore actifs*).

Les bons réflexes

Intempéries



Avant



Télé-alerte
Ecoutez et validez



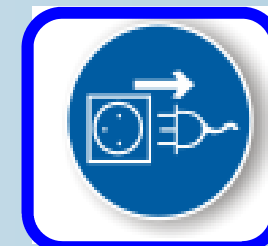
Ecoutez les radios
locales



Mettez à l'abri les
objets extérieurs



Fermez toutes les
ouvertures



Débranchez les appa-
reils électroniques

Pendant



Télé-alerte
Ecoutez et validez



Ecoutez les radios
locales



Mettez vous à l'abri



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Après



Faites l'inventaire des
dégâts



Préparez vos dossiers
d'assurances



Informez vous
auprès de la mairie



Ne pas toucher aux
fils électriques

Risques pour la commune

Rupture de barrage

Prévisions pour la commune	Temps d'arrivée de l'onde	Niveau maximal
Vic	2h55	+25m/niveau lot
Le Soulié	3h20	~+23m
La Madeleine	3h30	~ +22m

Onde de submersion très destructrice en cas de rupture totale ou partielle des barrages de SARRANS ou GRANDVAL situés sur La Truyère (affluent du Lot). Le risque brusque et imprévu est aujourd'hui extrêmement faible.

Consignes de sécurité

PENDANT

Dès l'annonce simultanée (télé-alerte et haut parleur)

- Gagner les points hauts *
- N'emporter que le strict nécessaire (couverture, radio, lampe de poche ...)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ecoutez les radio locales

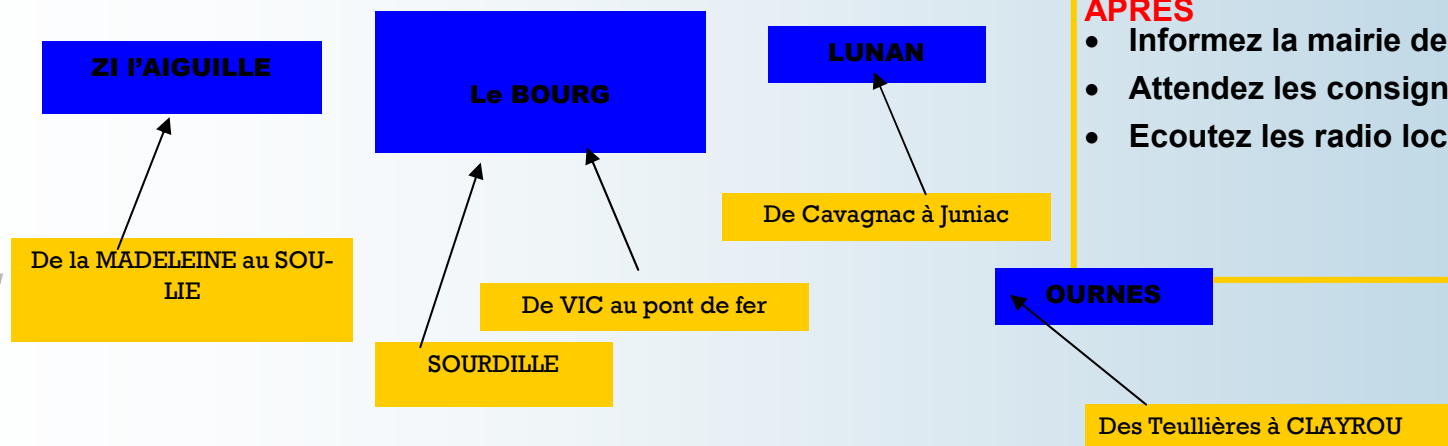
AVANT

S'informer en mairie des risques encourus

Dans les zones à risques (voir carte)

- Repérer les points hauts ou se réfugier rapidement
- Repérer les itinéraires à emprunter pour rejoindre les points hauts

GAGNER LES POINTS HAUTS



APRÈS

- Informez la mairie de votre point de refuge
- Attendez les consignes du maire pour rejoindre la vallée
- Ecoutez les radio locales

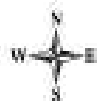
En cas de risque la municipalité est alertée
par la préfecture et un suivi est assuré



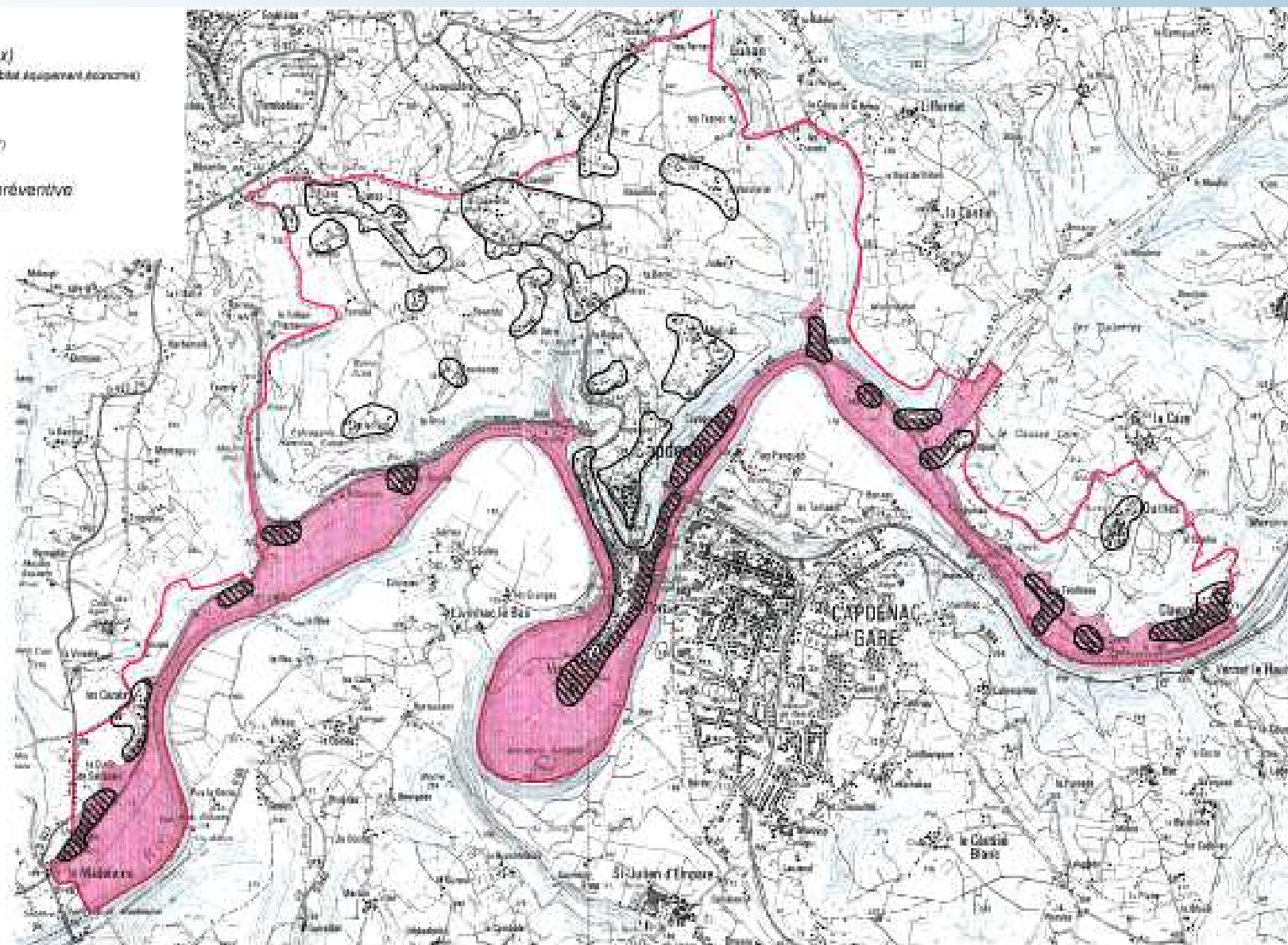
Les administrés des zones concernées seront in-
formés de l'ordre d'évacuation immédiate par télé-
alerte et haut parleur sur voiture.

CARTE DU RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

-  Limite de la commune
- Zone habitée (enjeur)
-  Limite des zones urbanisées (habitat, équipement, économie)
- Zone d'aléa connu
-  Rupture de barrage (source GDF)
- Zone d'information préventive
-  Zone concernée



Ech. 1/25 000ème



Les bons réflexes

Avant



S'informer en mairie



Repérer les points hauts ou
se réfugier S'informer en
mairie



Repérer les itinéraires à em-
prunter



Rupture de barrage

Pendant



Télé-alerte
Ecoutez et fuyez



Haut parleur
Ecoutez et fuyez



Gagner les points hauts
repérés



Ecoutez les radios locales



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école

A



Informez la mairie de votre
point de refuge



Attendez les consignes du maire



Ecoutez les radios locales

Risques pour la commune



Principalement dus à l'éventualité d'accidents de transport par voies routières, ferroviaires ainsi que par fuites de canalisation (gaz)

Historique

Renversement d'un camion citerne en juillet 2009 sur la D 840 à l'entrée de Capdenac port qui n'a pas eu de conséquence grave pour la population (transport d'huile de colza)

Consignes de sécurité

PENDANT

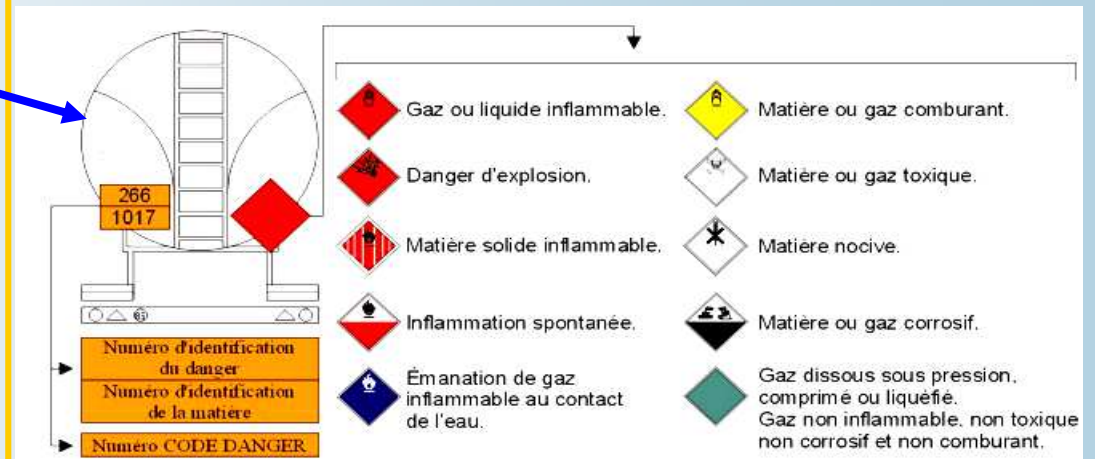
Si témoin donner l'alerte (18 ou 17 tél fixe ou 112 mobile) en donnant les N° figurant à l'arrière du camion

Sinon dès l'alerte (télé- alerte ou haut parleur éventuellement sirène)

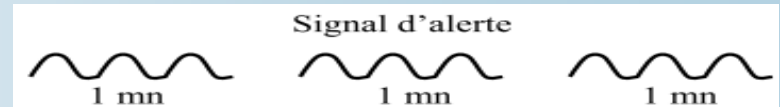
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment si possible ou fuir suivant un axe perpendiculaire au vent .
- Se confiner: étanchez les issues (tissus mouillés), arrêter les ventilations, ne pas fumer, couper gaz et électricité ...)
- Ecoutez les radios locales
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Se laver en cas d'irritation et se changer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuer

AVANT

Savoir identifier (plaques à l'arrière des citernes)



Savoir reconnaître l'alerte sirène de Capdenac gare



APRÈS

Aérer le local de confinement

Dès l'information parvenue en gendarmerie celle-ci informe la mairie (lieu, risque) et un suivi est assuré par la municipalité en relation avec les services de sécurité

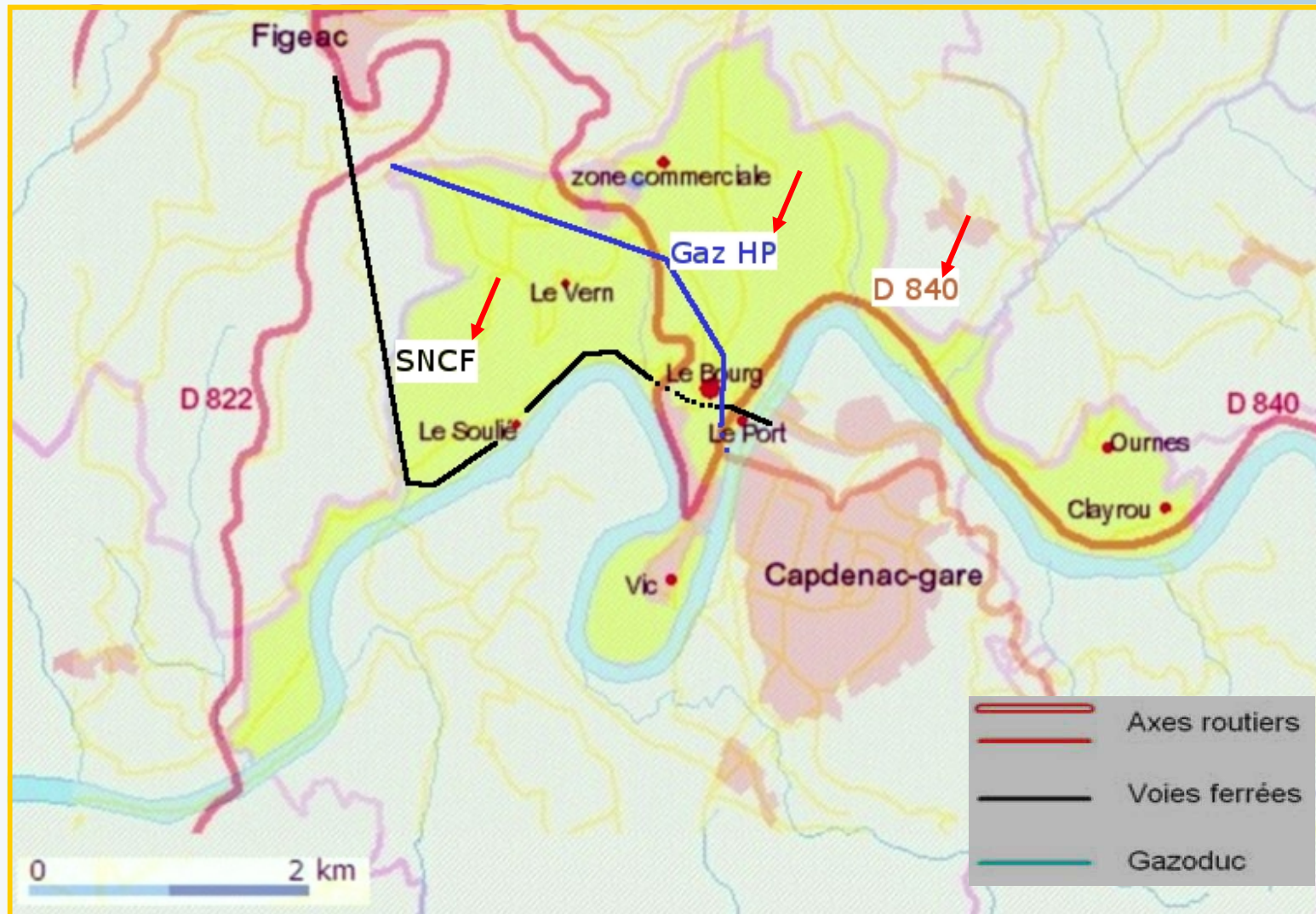
Les administrés concernés seront informés par télé-alerte ou haut parleur sur voiture des mesures à prendre (évacuation, calfeutrement, arrêt de consommation d'eau courante ...).

CARTE DU RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Risques multiples :

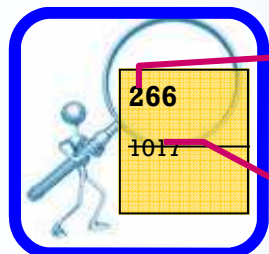
- Incendie
- Explosion
- Nuage toxique
- Pollution des eaux

Bien que soumis à l'arrêté du 29 mai 2009 dit 'Arrêté TDM ' qui réglemente ce type de transport nous ne sommes pas à l'abri de ce type de risque autant pour les habitants à proximité des axes que pour l'ensemble des administrés (livraisons à titre privé, commerciales ou industrielles)



Les bons réflexes

Avant



Savoir identifier

1. Matières explosibles
2. Gaz inflammables
3. Liquides inflammables
4. Solides inflammables
5. Comburants
6. Matières toxiques ou infectieuses
7. Matières radioactives
8. Matières corrosives
9. Dangers divers

Le doublement du chiffre sur le code danger signifie une intensification du risque. (Ex: 266= gaz très toxique)
Le chiffre au dessous est le code propre à chaque matière



Pendant



Télé-alerte ou haut parleur suivez les consignes



Mettez vous à l'abri



Calfeutrez portes fenêtres



Ecoutez les radios locales



Se laver en cas d'irritation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ni flamme ni cigarette



Laissez les lignes libres pour les secours

Après



Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre



Aérez les locaux

Transport de matières dangereuses

Risques pour la commune



Feux de Ournes et Clayrou . Lundi 12/09/2022

Notre commune est couverte de massifs forestiers importants avec un habitat dispersé souvent proche de forêts et taillis

Le feu de forêt désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant. Les départs d'incendie sont favorisés par l'évolution de l'occupation des sols, la diminution de l'activité agricole, l'urbanisation,
La saison la plus risquée est l'été.

Consignes de sécurité

AVANT

■ Prévoir

1. Repérer les chemins d'évacuation, les abris
2. Si possible repérer les moyens de lutte près des habitations (points d'eau accessibles : rivières, lacs, piscines, bornes incendie etc...).
3. **Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des pompiers.**
4. **Débroussailler dans un rayon de 50 autour de la maison, nettoyer les gouttières.**
5. **Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.**

PENDANT

■ Si vous êtes témoin d'un départ de feu

1. Informer les pompiers (le 18 ou 112).
2. Fuir dans le sens opposé au vent.
3. Respirer à travers un linge humide.
4. Suivre les instructions des pompiers.

■ Si le feu est proche de votre habitation

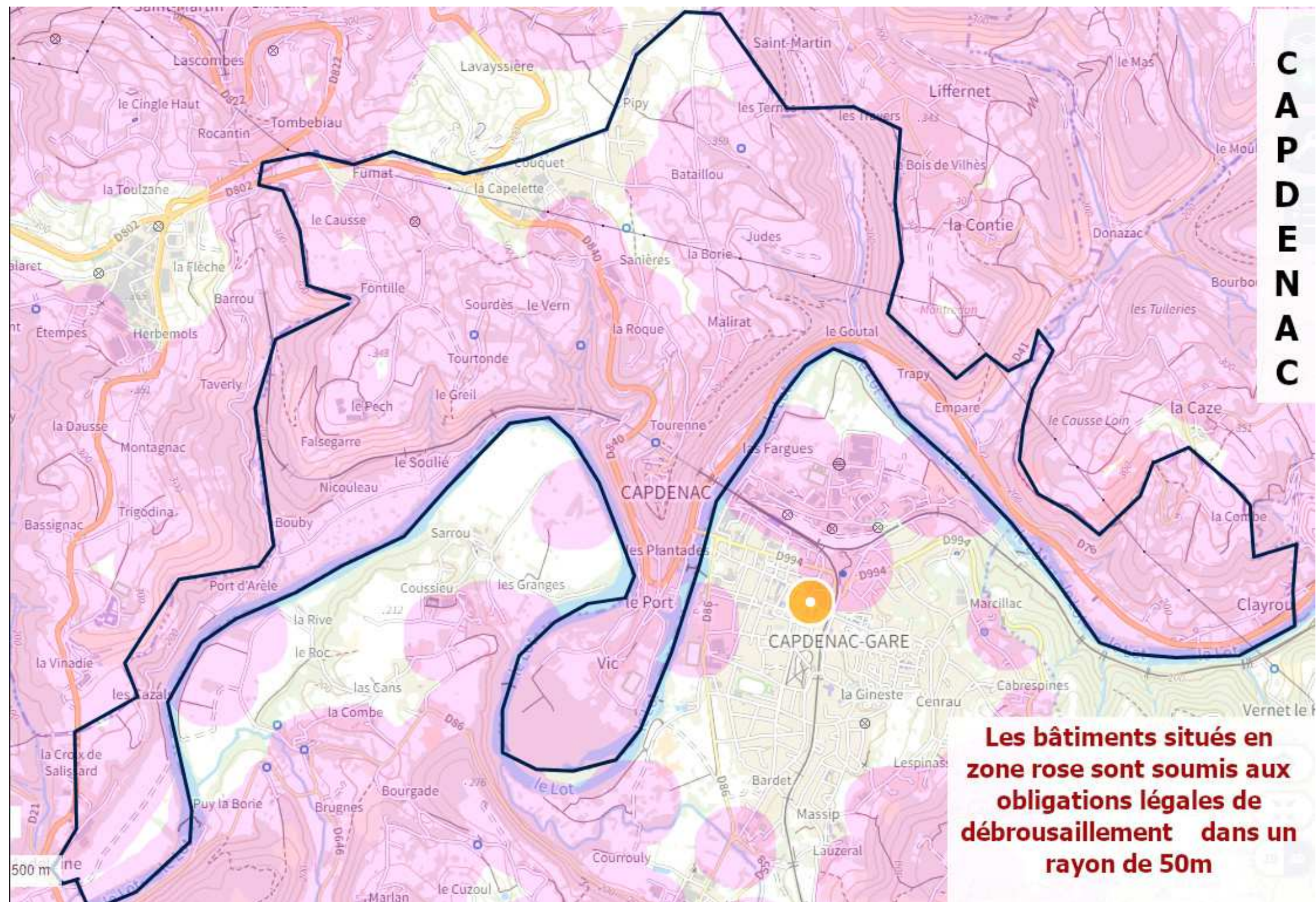
1. N'évacuer que sur les ordres des autorités.
2. Eloignez les véhicules proches de la maison
3. Fermer les bouteilles de gaz qui se trouvent en extérieur et s'en éloigner.
4. Ouvrir le portail pour favoriser l'accès des pompiers.
5. Arroser si possible le bâtiment avant l'arrivée du feu et rentrer les tuyaux.
6. S'habiller de vêtements en coton épais.

APRÈS

Restez prudent

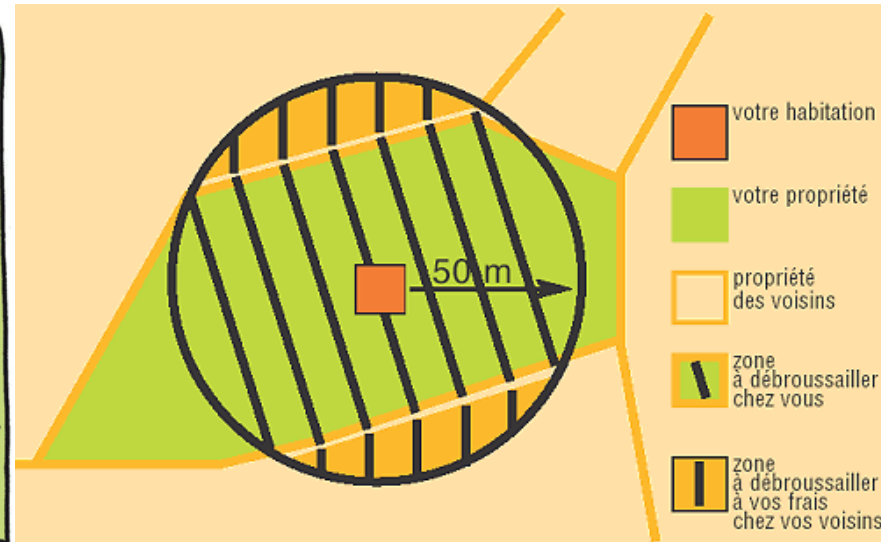
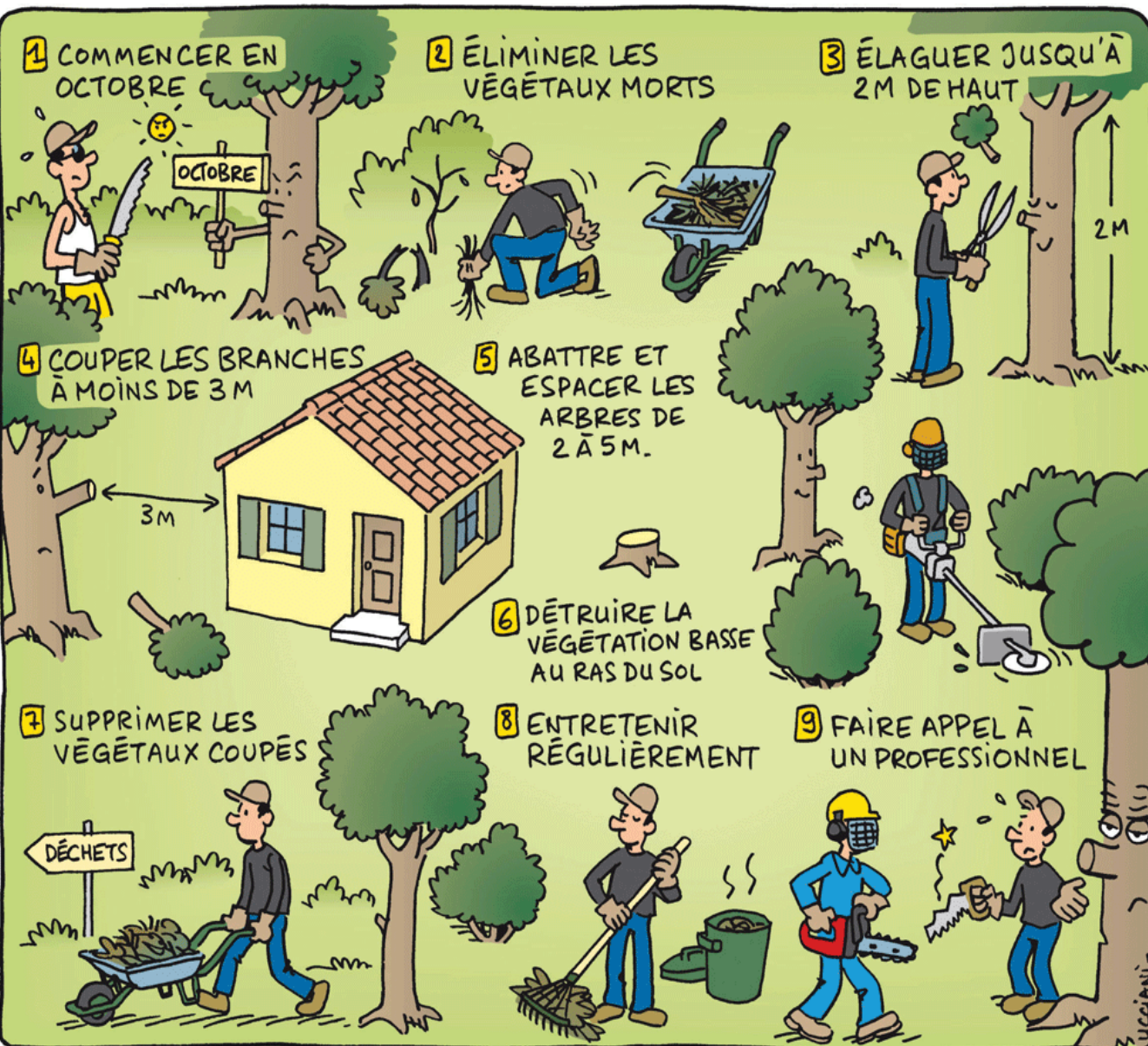
Ne regagnez pas votre domicile sans autorisation des secours

1. S'éloigner des foyers résiduels.
2. Inspecter votre habitation en recherchant et en surveillant les braises.



Débroussailler autour des habitations

Zones concernées



Si l'opération de débroussaillage qui vous incombe s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que l'opération de débroussaillage va aussi concerner son terrain.

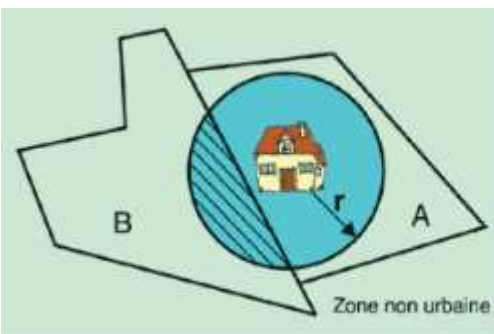
Vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération.

L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Toutefois, vous devez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge.

Si vous n'avez pas obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain voisin, vous devez en avvertir le maire.

À savoir

L'autorisation d'accès est valable 3 ans. Le propriétaire du terrain voisin peut toutefois la révoquer. Dans ce cas, les obligations qui s'étendent à son terrain sont mises à sa charge.



Le voisin n'est pas obligé de débroussailler :

Si votre voisin ne dispose pas d'habitation sur son terrain situé en zone non urbaine, il n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. Le débroussaillage vous incombe dans la limite de 50 mètres de rayon. Par conséquent, il vous faut l'accord du propriétaire que vous obtiendrez par demande écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. S'il refuse ou ne répond pas, une procédure de référé auprès du Tribunal de Grande Instance peut être engagée afin de permettre l'exécution des travaux.

Les principaux risques majeurs pour notre commune



Inondations



Affaissements, Glissements
Chutes de pierres



Intempéries



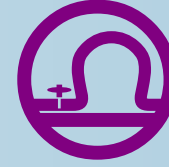
Rupture de barrage



Feux de forêts



Transport de matières
dangereuses



Face à ces aléas nous devons tous être vigilants et respecter autant que possible les recommandations des pages précédentes .

Certes, les risques identifiés et les mesures à prendre ne sont pas totalement exhaustives mais elles résument les principaux dangers ainsi que les premières mesures de sauvegarde.

La télé-alerte : un service efficace et gratuit !

Elle permet d'informer rapidement chaque administré en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance ou la gestion d'une situation de crise.

Comment fonctionne la télé-alerte? Un message vocal est diffusé sur les téléphones fixes et/ou mobiles de tous les abonnés. **Ecoutez et n'oubliez pas de valider.**

Comment s'abonner à la télé-alerte? L'abonnement est automatique pour habitants figurant dans l'annuaire universel.

Une inscription, soit en mairie, soit par courrier ou courriel, est nécessaire pour ceux qui sont en liste rouge ainsi que pour les nouveaux arrivants en cours d'année.

Notes personnelles

***Risques
majeurs***